

Aménagement, nature

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,  
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

*Direction générale de l'aménagement,  
du logement et de la nature*

*Direction de l'eau et de la biodiversité*

**Arrêté du 22 août 2011 modifiant l'arrêté du 1<sup>er</sup> mars 2007 portant nomination  
au conseil d'administration de l'Établissement public du parc amazonien de Guyane**

NOR : DEVL1121910A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Par arrêté de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement en date du 22 août 2011, l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 1<sup>er</sup> mars 2007 portant nomination au conseil d'administration de l'Établissement public du parc national de Guyane est ainsi modifié :

Au 4<sup>o</sup>, les mots : « M. Pierre-Jean Morel » sont remplacés par les mots : « M. Nicolas Karr ».